



Déclaration liminaire CDAS du 30 Juin 2022

Madame la Présidente,

Le Conseil National de l'Action Sociale a acté en 2022 la vente de 14 résidences EPAF pour n'en garder que 5 ; l'argent de la vente servant pour la rénovation.

Or, à ce jour, toutes les transactions ne sont pas toutes réalisées (les frais de gardiennage sont toujours à la charge de l'EPAF) et les rénovations ont commencé avec l'argent du ministère. Le montant des ventes semble également inférieur aux prévisions...

La nouvelle offre de lieux de vacances pour les agents traduit l'« évolution » voulue par le Secrétariat Général :

- moins de résidences pour les agents, moins de créneaux de réservation pour les retraités hors saison (résidences des prestataires du privé) et moins de résidences en pension complète.

L'arrêté du 12 Avril 2022 portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale n'est pas satisfaisant pour les représentants de la CGT.

En effet, c'est un recul sans précédent que le Secrétariat Général inflige aux représentants du personnel et de l'administration locale siégeant dans les CDAS. C'est à croire que les délégués à l'action sociale étaient mal nommés depuis vingt ans...Maintenant ils seront recrutés sur CV et lettre de motivation, comme dans le privé, sans que les membres des CDAS puissent avoir la parole !

En tout état de cause, les représentants CGT continueront d'émettre leur avis concernant la future nomination de délégué(e) à l'action sociale du 47.

De plus, un nouvel échelon régional est créé avec un « super délégué » à sa tête. Il aurait été plus opportun de nommer un délégué avec une présence permanente dans chaque département afin de continuer à faire connaître les prestations d'action sociale de proximité au plus près des agents et des retraités.

Monsieur Batzli, assistant social du 47, a souligné dans son rapport 2021, l'importance des acteurs de prévention (assistant social, médecin et Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) dans le nouveau Dispositif de Veille Sociale. Ce dispositif a été créé afin de prévenir les éventuels problèmes survenant lors des fusions, restructurations, disparitions de structures notamment...

Il ne faut pas oublier que les agents (quel que soit le grade) sont aussi des acteurs de prévention, ainsi que les représentants du personnel (parfois seulement avertis « pour information »).

Les représentants de la CGT, élus ou nommés, savent rappeler qu'il faut encore compter avec ET sur eux !